

conditions prescrites par les règlements; il s'agissait de faciliter l'établissement d'industries secondaires dans toute province où il n'était pas avantageux pour la Canada Packers et d'autres grandes entreprises d'aller s'installer.

En second lieu, j'engage le Gouvernement à examiner l'opportunité de faire bénéficier les anciens combattants des prestations de chômage jusqu'à ce qu'ils aient pu trouver de l'emploi. Ce ne serait que juste.

En troisième lieu, je recommande que le Gouvernement fasse profiter de l'assurance-chômage les gens en quête d'emploi et aptes au travail, et ce, jusqu'à ce qu'on ait pu leur trouver une situation.

Le ministre des Finances devrait revenir sur la décision que son ministère a prise,—décision dont il a lui-même fait part au groupement de New Glasgow de la Légion canadienne,—et accorder à la Topper Industries Limited un permis l'autorisant à mettre des haricots en conserve pour les placer sur le marché, ce qui permettrait à cette société de remettre au travail soixante employés qu'elle a dû congédier parce qu'elle ne pouvait obtenir un tel permis.

Je recommande en outre qu'on accorde à la maison Maclean Brothers, qui a placé des capitaux dans une petite entreprise à Sydney (Nouvelle-Ecosse), une certaine quantité de mélasse, afin qu'elle puisse commencer son exploitation. Je recommande également qu'on accorde à la fabrique de crème glacée de Truro,—je ne citerai pas de noms,—un contingent de sucre qui permette aux exploitants de faire fructifier les \$35,000 qu'ils ont placés dans cette modeste entreprise.

Si le Gouvernement prenait ces mesures, ces localités sauraient au moins qu'il s'intéresse à elles au point de leur permettre de s'aider elles-mêmes.

Quatrièmement, j'invite le ministre des Travaux publics (M. Fournier) à insérer cette année dans les crédits supplémentaires une certaine somme pour la réparation du vieux quai de New-Victoria, dans l'île du Cap-Breton, de façon que les établissements de préparation du poisson et de congélation des appâts puissent desservir les pêcheurs de ce littoral de trente-cinq milles.

Il ne m'a pas été facile ce soir, monsieur l'Orateur, d'empêcher mon excellent ami le ministre de la Santé publique et du bien-être social de mettre ses crédits à l'étude, mais les questions que j'ai abordées étaient pressantes. Il s'agit du gagne-pain de ceux que je représente ici. J'espère que les ministres que leurs fonctions appellent ailleurs ce soir liront mes observations et en tiendront compte de façon à remédier à la pénible situation que je viens d'exposer.

M. A. J. BROOKS (Royal) : Monsieur l'Orateur, le problème signalé ce soir par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) n'a rien d'inédit. Il a fait l'objet de maintes discussions depuis le début de la présente session et, ainsi que l'honorable député l'a mentionné lui-même, il date de quatre-vingts ans au moins; il remonte aux jours de la Confédération. Mais les remèdes que propose l'honorable représentant sont d'ordre purement passager. Il conseille d'accorder à quelques petites fabriques de la Nouvelle-Ecosse des contingents de mélasse, de sucre et autres produits. En l'entendant, je me disais, à part moi, qu'à peine sept ou huit cents des 35,000 chômeurs obtiendraient ainsi de l'emploi. Le problème est de grande envergure et il faudra le Chambre s'y arrête un jour ou l'autre.

Dans les Provinces maritimes, nous avons conscience de ne pas avoir obtenu, depuis nombre d'années, le traitement auquel nous avons droit. Le chômage actuel est l'aboutissement de la politique fédérale passée et en particulier de celle qu'a suivie durant la guerre le présent Gouvernement. A proximité des ports de mer, notre situation géographique nous désignait tout naturellement pour la fabrication des munitions destinées à être expédiées outre-mer et nous pensions qu'on nous doterait d'usines nous permettant d'approvisionner nos troupes. Vain espoir. Ma province du Nouveau-Brunswick, je l'ai déjà signalé, malgré une population de près d'un demi-million, dans ce pays qui ne compte que douze millions d'habitants, n'a produit que $\frac{1}{2}$ p. 100 des munitions fabriquées au Canada. Nos difficultés présentes sont donc en grande partie attribuables à la négligence dont nous avons été les victimes par le passé. La province de Québec compte peu de chômeurs aujourd'hui; celle d'Ontario en est presque tout à fait exempte et cela pour la bonne raison que les grandes usines, établies durant la guerre avec l'aide du gouvernement fédéral, se consacrent maintenant à la production du temps de paix. Si l'on avait adopté le même programme dans les Provinces maritimes, notre situation serait différente aujourd'hui. L'honorable député de Cap-Breton-Sud conseille de verser à notre population des prestations de chômage. Il a ajouté, sans doute avec raison, que la population des Provinces maritimes ne veut pas d'aumône. Ce ne sont pas des prestations de chômage qu'elle désire, mais bien du travail, et c'est du travail qu'il faut lui donner. L'honorable député a lancé un appel au ministre des Travaux publics (M. Fournier). A l'instar de tous les membres de la Chambre, je me rends compte qu'il est impossible d'édifier des industries en quelques